Publié le 05/11/2026

Parc naturel régional de Camargue

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 04 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-034

Objet : Demande de subvention à la Région Sud dans le cadre de la révision de la Charte – Année 2027

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 19 octobre 2026 s'est réuni à Arles le 04 novembre à 09 h 00 sous la présidence de Mme Anne CLAUDIUS-PETIT.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 23, soit 61 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT, Pierre RAVIOL, Bertrand MAZEL, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Aurélie JANICKI représentée par Emmanuel LESCOT, Mandy GRAILLON représentée par Bertrand MAZEL

Était absent et excusé Monsieur : Ludovic PERNEY, Patrick DE CAROLIS, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Caroline CLAUZEL, Fabien ESTEVAN, Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Marie-Hélène ROSSO, Thibaut MENA, Jérôme BERNARD, Joan BERGENEAU, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU, Jacques ROZIERE, Marie ARNAUDET

Assistaient à la séance : Valérie RAIMONDINO, Alexandra MATUSCAK, Magalie GORCE, Laëtitia POULET, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

REÇU EN PREFECTURE
le 05/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20261104-CS_2026_034

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-034

Objet : Demande de subvention à la Région Sud dans le cadre de la révision de la Charte – Année 2027

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2026-001 relative au programme de travail 2026,

Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de Camargue a entamé le processus de révision de sa Charte en 2023,
- Qu'il a recruté un agent dédié, dont le poste n'est pas financé par les dotations statutaires, et dont le coût chargé annuel s'élève à 55 000 €
- Que l'année 2027 sera consacrée l'élaboration du projet de Charte (concertations, évaluation environnementale, vote du projet de Charte) et aux validations intermédiaires (saisine du préfet de Région et de l'Autorité Environnementale pour avis, visite des rapporteurs).
- Qu'une aide de 30 000 euros de la Région Sud peut être allouée dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux révisions de charte,
- Qu'une demande de subvention doit être constituée à cet effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- De solliciter une subvention spécifique de fonctionnement de 30 000 euros à la Région Sud dans le cadre de la révision de la Charte – année 2027,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Parc naturel régional de Camargue
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

REÇU EN PREFECTURE
le 05/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20261104-CS_2026_034